



HAL
open science

Solidarité numérique en éducation

Arnauld Séjourné, Yuchen Chen

► **To cite this version:**

| Arnauld Séjourné, Yuchen Chen. Solidarité numérique en éducation. 2023. hal-04308477

HAL Id: hal-04308477

<https://hal.science/hal-04308477v1>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Open licence - etalab



Solidarité numérique en éducation

La notion de solidarité numérique suscite un intérêt croissant dans le domaine de l'éducation en raison de sa capacité à définir la dynamique des interactions entre les acteurs du numérique éducatif. Ce bulletin vise à explorer cette notion pour en comprendre l'émergence, en saisir le sens ainsi que les enjeux qui en découlent.

Origine de la solidarité numérique

La solidarité est définie comme un « devoir moral résultant de la prise de conscience de l'interdépendance sociale étroite existant entre les hommes (...), et qui incite les hommes à s'unir, à se porter entraide et assistance réciproque et à coopérer entre eux » (TLFi, 2002). Elle renvoie aussi aux démarches qui mettent en application ce devoir.

La notion de solidarité numérique émerge dès les années 1960-1970 contribuant à mettre en lumière les inégalités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres concernant l'accès aux TIC. Si tout d'abord elle prend la forme d'actions de solidarité et d'entraide en matière de nouvelles technologies, elle devient « plutôt une construction politique et sociale censée mobiliser les différentes parties prenantes pour mettre en place des actions dans la lutte contre la disparité numérique » (Huang, 2013).

Une construction politique

Huang (2013) identifie en particulier quatre étapes participant à la construction politique de la solidarité numérique :

- > 1974, création par l'Unesco du bureau intergouvernemental pour l'informatique (BII) avec pour objectif principal d'aider au progrès informatique des pays pauvres;
- > 2000, la charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information adoptée par les membres du G8 a préconisé une participation mondiale à la réduction de la fracture numérique;

- > 2003, au Sommet mondial sur la société de l'information (Genève), est lancé un plan d'action pour la solidarité numérique nommé « Fonds mondial de Solidarité Numérique » (FSN). Ce dispositif devait fonctionner avec les contributions volontaires des États selon le principe « 1 % de taxe pour la solidarité numérique sur les appels d'offres de biens et services relatifs aux TIC »;
- > 2006, création de l'Agence mondiale de solidarité numérique (ASN) qui a été dissoute en 2011 (Tchéhouali, 2018).

Définition de la solidarité numérique

La solidarité numérique est un concept encore flou dans sa définition (Huang, 2013). L'ASN, dans son guide de la coopération décentralisée pour la solidarité numérique (2008), la définit comme :

1. une approche positive de la coopération visant à déployer toutes les potentialités d'Internet et du multimédia auprès de tous les publics concernés;
2. la mise en place de projets et de réseaux d'acteurs partout dans le monde;
3. l'accès aux informations et aux connaissances de manière libre et générale, sans distinction de moyens;
4. l'appropriation, par les groupes ciblés, des outils de la société de la connaissance et leur capacité à tirer parti de toutes leurs fonctionnalités;
5. le partage de méthodes, de savoir-faire et de compétences entre les partenaires engagés dans une action.

Cette définition met en exergue certaines caractéristiques des démarches de solidarité numérique : le projet, la coopération, le réseau, le partage, l'ouverture, le développement de la capacité d'agir, les finalités. De plus, « la lutte pour la réalisation d'un projet agit comme ciment entre les acteurs, créant entre eux un sentiment de solidarité. La solidarité oriente l'action des acteurs locaux, les amenant à mettre l'emphase sur ce qui les unit et non sur ce qui les désunit » (Klein, 2005).

Solidarité et numérique

Dans la littérature, la solidarité numérique semble être centrée sur des projets concernant des contextes de fracture numérique et d'inégalités numériques. Elle vise, pour des territoires définis, à un idéal de justice. La fracture numérique est un « terme dichotomique peu opérant pour désigner un phénomène complexe » (Collin & Brotcorne, 2019), il est donc remplacé par « inégalités numériques ». Ce dernier permet « d'affilier les inégalités numériques aux inégalités sociales en posant les premières comme le fruit d'inégalités sociales préexistantes, engendrées par les structures du système économique, politique et social tel qu'il s'impose aujourd'hui » (Collin & Brotcorne, 2019). Pour les auteurs, ce phénomène ne peut se résumer à un défaut d'accès ou d'usage et invite à prêter aussi attention aux disparités liées à la fois aux conditions d'accès, aux types de savoir-faire et à la nature des usages numériques.

Dans cette perspective, Klein et Huang (2012) étudient de quelle manière l'organisme Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles (l'un des quartiers les plus défavorisés de Montréal) parvient à transformer les TIC en une ressource à la fois technique et sociale permettant de combattre des facteurs qui provoquent l'exclusion et la pauvreté. Les TIC favoriseraient ainsi la solidarité et la participation.

Toutefois, si nous concevons le numérique comme un fait social total, « dans le sens où il constitue une dimension de chacun des différents aspects de la vie sociale » (Plantard, 2021). La solidarité numérique, comme démarche collective conscientisée de chaque citoyen, pourrait viser des « revendications » portant sur certaines questions vives de sociétés telles que la transition énergétique, le climat ou le partage de connaissances, interrogations articulées avec

les Objectifs de développement durable des Nations unies. Cela invite à questionner la place de l'École dans le développement d'une conscience collective du futur citoyen sur des sujets de société.

Conclusion : solidarité numérique en éducation

La solidarité est un thème abordé dans l'enseignement moral et civique dès l'école primaire à partir du cycle 2 (CP), enseignement qui vise en particulier à construire une culture civique et à acquérir et partager les valeurs de la République.

La solidarité numérique n'est pas inscrite *de facto* dans les programmes. Toutefois, l'étude de Bernatchez (2022) définit la solidarité numérique comme une « culture en émergence » et l'illustre à partir de la notion de « commun » en éducation : « une entité immatérielle à laquelle on a décidé de donner un statut de propriété commune, de la faire appartenir à tous » (Aigrain, 2005). Il s'agit de mettre en tension deux mondes, celui des GAFAM et des communs au regard des usages des enseignants dans le champ de l'éducation. Pour Bernatchez (2022), « les stratégies de solidarité numérique se déploient localement : logiciels libres, science ouverte, culture de réseau et de partage ». Il s'agit alors de se demander à quelles conditions cette culture en émergence peut d'autant plus se diffuser au regard des questions éthiques qu'elle invite à se poser à différents niveaux de l'École.

Arnauld Séjourné, maître de conférences
en sciences de l'éducation et de la formation,
CREN, INSPE AC Nantes, Nantes Université.

Yuchen Chen, maîtresse de conférences
en didactique des langues,
CREN, Le Mans Université.

RÉFÉRENCES

- > Aigrain, Ph. (2005). *Cause commune. L'information entre bien commun et propriété*. Fayard.
- > ATILF. (2002). *Solidarité*. Dans *Trésor de la langue française informatisé*.
- > Bernatchez, J., Alexandre, M., et Fournier Dubé, N. (2022). *La thèse des deux mondes et la théorie des communs en appui à la solidarité numérique en éducation au Québec*. *Médiations et médiatisations*, 12, 174-182.
- > Collin, S., & Brotcorne, P. (2019). Contribution d'une approche sociocritique à l'étude des effets du numérique en éducation. Dans G.-L. Baron et C. Depover, *Les effets du numérique sur l'éducation Regards sur une saga contemporaine* (pp. 229-244). Presses universitaires du Septentrion.
- > *Guide de la coopération décentralisée pour la solidarité numérique*. (2008). Agence mondiale de solidarité numérique.
- > Huang, P. (2013). *La solidarité numérique : réponse locale à l'exclusion et redéfinition des stratégies de développement en matière de TIC*. [Thèse de doctorat en études urbaines. Université du Québec à Montréal].
- > Klein, J.-L. et Huang, P. (2012). *L'espace numérique, un enjeu pour les collectivités locales*, *Netcom*, 26(3/4), 329-342.
- > Klein, J.-L. (2006). De l'initiative locale au développement territorial : une perspective synthétique. Dans M. Simard, D. Lafontaine, S. Savard et al. (dir.), *Inégalités, démocraties et développement. Des enjeux pour la gouvernance des territoires locaux et régionaux* (pp. 143-164). CRDT/GRIDEQ.
- > Plantard, P. (2021). *Numérique et travail social : entre normes et médiation*. *Informations sociales*, 202(1), 44-53.
- > Tchéhouali, D. (2018). *Politiques internationales de solidarité numérique en Afrique*. *Communication, technologies et développement*, 5, s. p.